



# L'URPS et vous



## Votre URPS Infirmière PACA

### Qui sommes-nous ?

Nous sommes 24 infirmiers libéraux de la région PACA, membres de syndicats représentatifs de la profession. Élus en 2010 pour cinq ans, nous remplissons les missions qui nous sont attribuées par la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) du 21 juillet 2009, en plus de notre exercice quotidien et ce, quel que soit notre engagement syndical. **Notre site : [www.urps.infirmiere.paca.fr](http://www.urps.infirmiere.paca.fr)**

### Que faisons-nous ?

Nous travaillons en faveur de la profession au sein de différentes commissions :

- La commission de coordination Interprofessionnelle
- La commission IAS (Infections Associées aux Soins)
- La commission sécurité (observatoire des violences faites aux infirmières)
- La commission formation continue et DPC
- La commission de communication
- La commission « Bon usage du médicament »

### Comment ?

En formant une véritable interface entre les institutions et notre spécificité libérale. Garants d'une meilleure réponse à l'offre de soins, nous sommes aussi force de proposition. Suite à la mise en place de ces commissions, deux enquêtes vous ont été adressées : « Le bon usage du médicament » et « Les acquis et besoins de l'infirmière libérale dans son exercice professionnel ».

### Pour quels résultats ?

- Les analyses de ces enquêtes ont d'ores et déjà permis d'initier des projets conceptualisés, rédigés et présentés à l'ARS :
- La plateforme régionale pluriprofessionnelle de coordination Hôpital-Ville
- Le dossier de soins partagé
- La lutte contre l'iatrogénie médicamenteuse chez la personne âgée dépendante
- L'analgésie par cathéter péri nerveux en chirurgie ambulatoire
- La cicatrisation sous VAC®
- La lutte contre les IAS (Infections Associées aux Soins)

## Législation

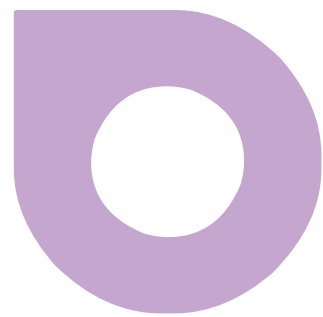
La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 a créé dans chaque région une Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) pour les infirmières, interlocutrice privilégiée de l'Agence Régionale de Santé.

### Nos missions

- Préparer et mettre en œuvre le PRS
- Analyser les besoins de santé et l'offre de soins pour le SROS
- Organiser l'exercice professionnel : permanence et continuité des soins, nouveaux modes d'exercice
- Initier des actions dans le domaine du soin, de la prévention, la veille sanitaire, la gestion de crises sanitaires, la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- Mettre en œuvre les maisons et pôles de santé, les contrats pour améliorer la qualité et la coordination des soins
- Déployer et utiliser les systèmes de communication et d'information partagés
- Mettre en œuvre le DPC

### D'où vient l'argent de l'URPS ?

Outre les subventions et les financements auxquels nous pouvons prétendre en tant qu'association, votre URPS perçoit une contribution versée à titre obligatoire par chaque infirmier conventionné. Fixée par l'article L. 4031-3 du Code de la Santé Publique, elle est assise sur le revenu tiré de votre exercice libéral à hauteur de 0,1 % du montant annuel du plafond des cotisations de la Sécurité Sociale. Annuellement recouvrée par les URSSAF en mai, elle est reversée à l'URPS en août.



# Piqûre de rappel



## Plan d'accès au Forum

- En voiture** Arrivée par l'A7 : Direction Vieux-Port, prendre le tunnel Prado Carénage suivre direction Parc Chanot - Stade Vélodrome.
- Arrivée par l'A50 : Sortie Le Prado, direction Les Plages puis suivre Parc Chanot - Stade Vélodrome
- En train** Arrivée à la gare Marseille - Saint-Charles - SNCF
- En métro** Ligne 2 (Sainte-Marguerite Dromel) - Station rond-point du Prado

## questions / réponses

### Le muscle le plus puissant du corps humain est-il la langue ?

Non, la langue n'est pas un muscle mais est un organe composé de 17 muscles différents. Le muscle le plus puissant est le grand fessier.

### Comment « fabriquer du muscle » ?

Trois facteurs sont indissociables pour optimiser son anabolisme :

- nutrition
- entraînement
- récupération

## vrai ou faux

### Il est obligatoire de suivre une formation professionnelle chaque année ?

**VRAI** La loi HPST du 21/07/2009 oblige tout professionnel de santé à effectuer un programme de DPC (Développement Professionnel Continu) par an, dispensé par un organisme habilité. Ce sujet sera traité dans notre prochain numéro.



Rejoignez-nous sur notre site internet URPS [www.urps.infirmiere.paca.fr](http://www.urps.infirmiere.paca.fr)

**Parution** : 12 000 exemplaires  
**Directrice de la publication** : Noëlle CHABERT  
**Comité de rédaction** : Christophe Barcelo, Sandrine Boulin, Noëlle Chabert, Lucienne Claustres Bonnet, Dominique Coves, Jean-Luc Ferracci, Thierry Ferrari, Jean-Louis Guidera, Jean-Michel Letroublon, Isabelle Martinez, Muriel Poletti  
**Conception / Création** : atelierCo  
**Impression** : atelierCo

**URPS Infirmière PACA**  
Espace Valentine Bat A  
1, montée de Saint Menet  
13011 MARSEILLE



## agenda

**17 décembre 2013**

Assemblée Générale du GSC e-santé PACA, Aix-en-Provence

**31 décembre 2013**

Date limite légale pour les formations DPC 2013 obligatoires, dans l'ODPC de votre choix

**6 février 2014**

1<sup>er</sup> forum régional de l'infirmière libérale en PACA, Parc Chanot à Marseille de 9h à 18h (cf plan d'accès)

## glossaire

- URPS** : Union Régionale des Professionnels de Santé
- MSP** : Maisons de Santé Pluriprofessionnelle
- SISA** : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
- HPST** : (loi) Hôpital, Patients, Santé, Territoire
- DPC** : Développement Professionnel Continu
- NACO** : Nouveaux Anticoagulants Oraux
- DASRI** : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- SROS** : Schéma Régional d'Organisation de Soins
- PRS** : Projet Régional de Santé



01  
décembre  
2013

La lettre des infirmières libérales en PACA

## Sommaire

- L'URPS et vous
- Check-up info
- Les dossiers
- D'ici & d'ailleurs
- Piqûre de rappel

Il n'est pas nécessaire d'aller vite, le tout est de ne pas s'arrêter.  
Confucius

## Le mot de la présidente

L'info, nouveau lien pour nous donner l'envie de mieux se connaître et de participer au 1<sup>er</sup> Forum Régional de l'Infirmière Libérale en PACA, le 6 février 2014, au Palais des Congrès, Parc Chanot à Marseille.

Le thème : valoriser la place de l'infirmière libérale dans les réformes au cœur du système ambulatoire. Premier événement de style pour nous infirmières libérales, il posera notre image. Votre concours massif est primordial pour médiatiser cette vision moderne de notre profession.

Noëlle CHABERT





# Check-up info

## Les 5 bonnes raisons de venir au forum...

### Etre force de proposition...

Pour participer à l'évolution de ma profession et à la mise en place des bonnes pratiques.

### Développer des liens...

Avec les autres professionnels et croiser les expériences dans les départements de notre région.

### S'appropriier des apports théoriques et scientifiques...

Pour approfondir mes connaissances grâce aux différents ateliers et à la conférence plénière.

### Repérer des nouveaux modes d'exercice...

Comme la Coordination et l'Education Thérapeutique du Patient, après formation spécifique.

### Soutenir le Premier Forum infirmier...

La seule manifestation organisée par et pour les IDE libéraux, afin de faire la connaissance de votre URPS et de vos élus.



Flashez ce code et découvrez le site du forum.



## Concours d'affiche

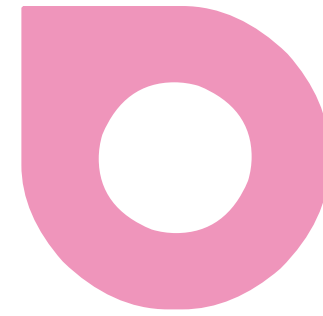
Le thème de ce premier challenge est :

**« Je consulte mon infirmière libérale pour mes soins et ma santé ».**

L'affiche devra être au format A4 ou A3, en noir et blanc ou en couleurs. Alors, à vos ordis, pinceaux, feutres, crayons, appareils photo...

Nous attendons vos propositions. **Bonne chance à tous !**

Renseignements sur [www.forum-infirmiere-paca.fr](http://www.forum-infirmiere-paca.fr)



# Les dossiers

## NACO pour ou contre ?

**Xarelto®, Pradaxa®, Eliquis® quelles surveillance et solutions en l'absence d'antidote en cas d'hémorragies, d'interaction médicamenteuse, ou d'insuffisance rénale ou hépatique sévère ?**



Voici l'extrait du compte-rendu du congrès TUC 2013 (Thrombose-Urgence Coronaire) consacré à ces nouveaux médicaments et joliment intitulé « Les NACO pour les Nuls ». « Ces 3 nouveaux anticoagulants oraux (NACO) arrivés sur le marché (Rivaroxaban Xarelto®, Dabigatran : Pradaxa®, Apixaban : Eliquis®), et un autre bientôt (Edoxaban, Lixiana®), pour trois indications : ce sont une douzaine de schémas différents vis-à-vis desquels il va falloir se familiariser, sans compter la gestion des risques associés. Car des risques, il y en a ! Même s'il faut les relativiser en « gardant à l'esprit que les AVK sont la première cause iatrogène d'hospitalisation et qu'ils augmentent le risque d'AVC hémorragique », rappelait le Pr Ariel Cohen (Hôpital Saint-Antoine, Paris). Les risques de ces NACO sont également d'ordre hémorragique, majorés en cas de co-prescription avec l'aspirine, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) ou les antiplaquettaires, en cas d'interaction médicamenteuse ou d'insuffisance rénale ou hépatique sévère. Et l'absence d'antidote ne simplifie pas la prise en charge en cas d'hémorragie... »

hémorragique », rappelait le Pr Ariel Cohen (Hôpital Saint-Antoine, Paris). Les risques de ces NACO sont également d'ordre hémorragique, majorés en cas de co-prescription avec l'aspirine, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) ou les antiplaquettaires, en cas d'interaction médicamenteuse ou d'insuffisance rénale ou hépatique sévère. Et l'absence d'antidote ne simplifie pas la prise en charge en cas d'hémorragie... »

## La traçabilité ou les traces habilitées ?

**Vous avez quitté le monde hospitalier car le côté administratif devenait réhibitoire voire pesant... Fuir est utopique. Notre profession impose une posture responsable de tous nos actes, visible, lisible et donc écrite.**

Autrement dit, la traçabilité doit être partie intégrante du soin. Elle en laisse en effet l'écrit, elle en rend compte, elle considère chaque fait, chaque auteur, elle en constitue la preuve. Bref, bien plus qu'un simple élément médico-légal, elle est gage de qualité et de sécurité des soins. Certes, l'idée selon laquelle « ce qui n'est pas écrit n'est pas fait » peut encore être prise à la légère par les professionnels du soin... Ce qui n'est pas le cas des instances payeuses, qui peuvent réclamer de plein droit l'indu aux professionnels de soin ne respectant pas les règles de traçabilité. N'ayons donc pas peur de rendre lisibles nos actes, nos conditions de travail, d'apporter fièrement la preuve de nos compétences. Rappelons que nous avons la charge de la « conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers » (article R 4311-3 CSP). Il est donc de notre responsabilité d'inventer un support à nos traces habilitées ! Pensons toujours à constituer un document individualisé regroupant l'ensemble des informations sur la personne soignée dans les aspects préventif, curatif, éducatif et relationnel du soin. Le dossier de soins est en effet notre allié dans la prise en charge qualité du patient, dont il constitue la preuve. Transmissions ciblées ou pas, diagrammes de soins, fiches de surveillance, grilles d'évaluation... Les idées ne manquent pas. Alors, approprions-nous les !

## En bref

**DASRI,**  
Soignez ... éliminez !

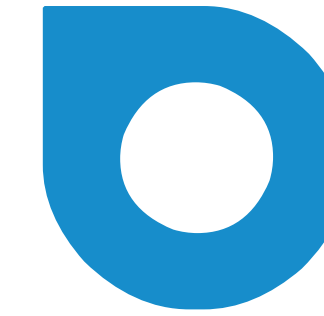
Les infirmières libérales sont responsables de l'élimination des déchets qu'elles produisent (décret 97-1048 / Art.R1335-2 du Code de la santé publique). Rappelons qu'ils doivent être triés dans des conteneurs adéquats puis confiés à un prestataire de services agréé (attention à bien établir la convention ad hoc et à conserver les bordereaux de suivi).



## Vaccination

**Se vacciner geste individuel et collectif**

Il est toujours utile de le rappeler, la vaccination est un geste de prévention permettant d'éviter des maladies graves ou potentiellement porteuses de complications graves ou mortelles. Incomparablement supérieur aux risques, le vaccin est une forme inactivée du microbe ciblé, qui stimule les défenses immunitaires de l'organisme. N'oublions jamais que se vacciner permet de se protéger soi-même et surtout de protéger les autres en ne diffusant pas la maladie à l'entourage familial, amical, professionnel, aux personnes valides et particulièrement aux personnes fragiles.



# D'ici & d'ailleurs

## Portraits d'infirmières...



## Claudine Croissant

Infirmière scolaire française au Maroc

### Où travaillez-vous au Maroc ?

J'exerce dans une école privée de Casablanca. Il s'agit d'un établissement homologué par l'Agence de l'Enseignement du Français à l'Étranger, où je travaille en collaboration avec une autre infirmière et un médecin.

### Quelles sont vos missions ?

J'assure le suivi annuel des élèves, ainsi bien sûr que les soins d'urgence. Je vois en moyenne 17 enfants par jour. J'organise également des actions de prévention et d'éducation à la santé. J'ai par ailleurs en charge la bonne hygiène des locaux, la gestion et la délivrance de médicaments et des produits d'entretien, sans oublier la coordination du service de sécurité.

### Quelles sont les spécificités de votre exercice quotidien au Maroc ?

Il faut composer avec l'automédication généralisée, les problèmes récurrents d'hygiène, de formation et les difficultés de communication avec les enseignants. En tant que personnel soignant éducateur de santé, j'affronte les craintes et les croyances culturelles des parents, des élèves et du personnel. Heureusement, il y a le sourire des enfants. C'est une merveilleuse source de motivation.